

**Ministère pour les enfants, la famille, des
réfugiés et de l'intégration du Land de
Rhénanie-du-Nord-Westphalie**

11/12/2020

Informations aux parents

dont les enfants sont à la crèche ou dans un établissement d'assistance maternelle

Informations aux personnes responsables, gérants et membres du personnel

d'établissements d'assistance maternelle

Confinement du 14/12/2020 au 10/01/2021

Cette année, la pandémie de coronavirus a une dynamique qui nous oblige à prendre régulièrement des décisions, même à court terme. C'est encore le cas aujourd'hui. La nouvelle explosion du nombre de cas et la situation tendue dans les services de soins intensifs les rendent nécessaires. La vie sociale doit être réduite autant que possible. Les services de garde d'enfant peuvent également jouer un rôle dans ce domaine.

Pour la période du 14 décembre 2020 au 10 janvier 2021, les règles suivantes s'appliquent pour la garde d'enfants :

- Les heures de fermeture prévues seront mises en place.
- Les services de garderie ne seront pas fermés, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'interdiction d'accès (comme au printemps).

- La garantie de garderie s'applique : les enfants pour lesquels la garderie est indispensable reçoivent une offre de garderie.
- Si les parents ont besoin d'aide et d'un service de garderie, ils les obtiennent. Cela s'applique explicitement, même pour des raisons privées. Aucun enfant ne devrait pâtir du confinement. Prenez contact avec votre crèche ou votre nourrice.
- Le fonctionnement doit être réduit à un minimum entre le 14 décembre 2020 et le 10 janvier 2021.
- **Il s'agit donc d'un appel urgent à tous les parents de n'utiliser ce service que si cela est réellement nécessaire.** Noël et la période entre Noël et le Jour de l'An sont chômés dans de nombreuses familles. Nous prions donc tous les parents : profitez de toutes les autres possibilités de concilier travail et garde d'enfants et, si vous le pouvez, n'amenez pas votre enfant à la garderie !

Ministère pour les enfants, la famille, des réfugiés et de l'intégration du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie